

Madame, Monsieur,

En vue de protéger vos proches, le groupe FUNECAP (plus connu pour ses enseignes Roc Eclerc et le réseau France Obsèques) vous propose de déposer gratuitement vos volontés.

Cette démarche permet de donner à vos volontés une valeur testamentaire et avoir ainsi la certitude que vos volontés seront respectées le jour venu.

Vous trouverez ci-joint le document de souscription accompagné des conditions générales de vente. Vous pouvez si vous le souhaitez, compléter et renvoyer signé le document de souscription à l'adresse suivante : FUNECAP, Service gestion des volontés, 17 rue de l'Arrivée, 75015 Paris.

Si vous avez besoin d'informations ou de conseils pour compléter votre document, nous sommes à votre disposition du lundi au vendredi, de 9h à 18h au **09 79 99 03 75**.

Mélodie RENOUX

La Responsable du service de Gestion des volontés Funecap

**A retenir :**



Penser à signer le document de souscription en page 2 et 4



Merci de joindre une copie d'une pièce d'identité à votre nom (carte d'identité recto verso ou passeport)



Ne pas hésiter à nous contacter au **09 79 99 03 75** si vous avez la moindre question sur votre document de souscription

## DOCUMENT DE SOUSCRIPTION AU SERVICE DE GESTION DES VOLONTÉS

**Je soussigné(e), le (a) souscripteur (trice) :**

Nom : ..... Nom de naissance : ..... Prénom : .....  
Né(e) le : ..... à : .....  
Domicilié(e) à : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Email : .....

### 1 - Désigne l'entreprise Funecap <sup>IDF</sup> pour :

- Enregistrer, conserver mes Volontés et informations importantes.
- Le jour venu, restituer ces mêmes Volontés à mes proches et au mandataire désigné.
- De plus, grâce à des conseillers habilités funéraires, je disposerai :
  - De la faculté d'être accompagné pour exprimer mes Volontés et de les modifier à tout moment dans les conditions inscrites dans les conditions générales du service de gestion des volontés,
  - D'informations et conseils concernant le service de gestion des volontés,
  - De services d'assistance pour mes proches comprenant notamment la géolocalisation d'une agence de pompes funèbres du groupe FUNECAP et l'accès à un Espace Hommage.

**2 - Désigne, en qualité de mandataire** pour veiller à la bonne exécution de mes Volontés, au sens de l'article 3 de la Loi du 15 novembre 1887 et dans les conditions générales du service de gestion des volontés, annexées (un seul choix possible) :

Funecap <sup>IDF</sup>,

**OU**

Un proche :

Nom : ..... Nom de naissance : .....  
Prénom : ..... Date de naissance : .....  
Adresse : .....  
.....  
Téléphone : ..... Email : .....

**3 - Demande à Funecap** <sup>IDF</sup>, dès qu'il a connaissance de mon décès, de communiquer le formulaire de dépôt « Recueil des Volontés » (document annexé) **à la personne en charge de mes obsèques**, à l'opérateur funéraire chargé de l'organisation des obsèques, ainsi qu'au Mandataire, si ce rôle n'est pas attribué à Funecap <sup>IDF</sup>.

Souhaite également qu'une copie de ce formulaire soit adressée au moment du décès aux personnes suivantes (nous vous conseillons d'indiquer les coordonnées d'au moins une personne à prévenir afin de faciliter l'organisation des obsèques le moment venu) :

Nom : ..... Nom de naissance : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Nom : ..... Nom de naissance : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Email : .....

**4 -  Je souhaite que mes obsèques soient organisées et réalisées par une agence du Groupe FUNECAP** (Roc Eclerc, Pascal Leclerc, Rebillon, réseau France Obsèques) selon les Volontés essentielles et détaillées exprimées dans ce document.

**Fait à :** .....

**Le .... /... /...**

**Signature du souscripteur :**

**Pour FUNECAP** <sup>IDF</sup> :

**FUNECAP** <sup>IDF</sup>  
**17, rue de l'Arrivée**  
**75015 PARIS**  
RCS Paris n° 753 216 704  
N° ORIAS 130 001 337  
Habilitation : 19-75-351

**ANNEXE UNIQUE AU DOCUMENT DE SOUSCRIPTION  
AU SERVICE DE GESTION DES VOLONTÉS  
DOCUMENT DE COLLECTE « RECUEIL DES VOLONTÉS »**

## 1 - Je définis mes Volontés essentielles et les informations importantes relatives à mes obsèques

Il est précisé que constituent des Volontés essentielles au sens des conditions générales les volontés exprimées dans le « A - Mode et lieu de sépulture » et dans le « B - Cérémonie » ci-après.

### A - Mode et lieu de sépulture (cocher impérativement Inhumation ou Crémation)

#### Inhumation

Cimetière (nom et adresse - facultatif) : .....

Numéro de la concession (facultatif) : .....

Nom du titulaire de la concession et lien de parenté (facultatif) : .....

Places restantes à ce jour (facultatif) : .....

Durée (perpétuelle ou en nombre d'années - facultatif) : .....

#### Crémation (en cas de crémation, cocher impérativement l'un des choix possibles ci-dessous concernant la destination des cendres)

Dépôt de l'urne dans un columbarium (préciser le lieu) : .....

Dépôt de l'urne sur/dans une sépulture (préciser le lieu) : .....

Dispersion au jardin du souvenir : .....

Ou autre lieu autorisé : .....

Je laisse le choix à mon mandataire ou à défaut à mes proches

### B - Cérémonie (un seul choix possible) :

Cérémonie religieuse    ou     Cérémonie civile    ou     Aucune cérémonie

### C - Autres dispositions (facultatif) :

Composition Florale (oui/non - détails éventuellement) : .....

Type de cercueil souhaité (standard, classique, prestige) : .....

Séjour en Chambre funéraire (oui/non) : .....

Soins de conservation (oui/non/si nécessaire) : .....

Avis dans la presse (oui/non) : .....

Faire part (oui/non) : .....

Aucune donnée sensible n'est demandée dans le cadre du présent formulaire. Vous pouvez néanmoins faire le choix de nous communiquer de telles données dans la catégorie « Autres » ci-après. Pour nous autoriser expressément à traiter ces données sensibles et enregistrer vos Volontés, vous devez cocher la case ci-dessous. Si la case n'est pas cochée, nous ne pourrions pas enregistrer vos Volontés dans le cas où elles contiendraient des données sensibles. Les données sensibles sont les informations qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale ainsi que les données génétiques et biométriques, les données concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle.

J'autorise le responsable de traitement visé dans les conditions générales à traiter les données sensibles que j'inscris dans le présent formulaire, afin que le mandataire veille au respect de mes Volontés Essentielles et accomplisse toute action impliquée par cette finalité.

Autres : .....  
.....  
.....

## 2 - Je complète obligatoirement de façon manuscrite et je signe pour confirmer mon accord et lui donner une valeur testamentaire

Le document de collecte Recueil des Volontés permet le moment venu de soulager mes proches des choix à prendre en leur communiquant mes Volontés.

La désignation d'un mandataire est un choix qui permettra de faire respecter mes Volontés Essentielles exprimées dans ce document.

**Ainsi, en rappelant mes choix, datant et signant ce présent document, je donne à mes Volontés une valeur testamentaire :**

Mon Nom : ..... Nom de naissance : .....

Mon Prénom : .....

Je précise à nouveau ma Volonté concernant mes obsèques (inhumation ou crémation) :

.....

Les informations à caractère personnel recueillies dans le présent document sont recueillies par Funecap Holding, responsable du traitement. Le traitement a pour finalité la conservation et l'exécution des Volontés et informations importantes de l'assuré. Il repose donc sur un intérêt légitime. Les données à caractère personnel des assurés sont traitées dans des conditions garantissant leur sécurité. Conformément aux dispositions en vigueur, l'Assuré dispose d'un droit d'accès, de rectification et le cas échéant de suppression des données le concernant et peut s'opposer à leur traitement pour des motifs légitimes ou demander leur migration. Ces droits peuvent être exercés, en justifiant de son identité, sur simple demande écrite adressée à l'adresse suivante par courrier : Funecap-prévoyance - données personnelles - 17 rue de l'Arrivée - 75015 Paris ou par téléphone : 01 44 95 05 05 ou par courriel : donnees-personnelles@funecap.com

J'ai bien noté que les réponses aux questions sont facultatives et que je peux à tout moment, modifier selon les modalités prévues aux conditions générales de mon contrat tout ou une partie des informations contenues dans le présent document. J'accepte que les informations personnelles me concernant contenues dans le présent formulaire soient transmises et qu'elles soient communiquées, selon mes instructions, aux personnes que j'ai désignées, à l'entreprise de pompes funèbres qui réalisera mes obsèques.

**Plus de précisions sur le traitement des données à caractère personnel figurent dans les conditions générales jointes au présent formulaire.**

**Je joins au présent document une copie d'une pièce d'identité à mon nom (carte d'identité recto-verso ou passeport).**

Fait le .....

À .....

**Informations et conseils concernant  
le service de Gestion des Volontés  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00  
et le samedi de 9h00 à 17h00 :**

Signature :

**09 79 99 03 75**

**Service gratuit  
+ prix appel**

**Rappel : Conformément à l'article L 2223-35-1 du Code général des collectivités territoriales, vous pouvez à tout moment modifier le contenu des informations inscrites dans le présent formulaire. Pour cela, il vous suffit de demander un nouveau formulaire à l'adresse suivante : service-volontes@funecap.com ou au 0806 079 039.**

## CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE GESTION DES VOLONTÉS

Le service de gestion des Volontés est un service facultatif et gratuit. Il a pour objet de permettre au Souscripteur de déposer ses volontés en vue de l'organisation de ses obsèques (les « Volontés »). Il est précisé que parmi les Volontés, seules celles énoncées dans le « A – Mode et lieu de sépulture » et dans le « B – Cérémonie » du document de recueil des Volontés (le « Recueil des Volontés ») sont les Volontés Essentielles au sens du Contrat.

La signature du Recueil des Volontés par le Souscripteur vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales. Le Recueil des Volontés signé par le Souscripteur et les présentes Conditions Générales forment ensemble le contrat de gestion des Volontés (le « Contrat »).

### ARTICLE 1 : Définitions et rôles des intervenants au service de gestion des volontés

#### 1. Le Souscripteur :

Le Souscripteur est une personne physique. Il est le signataire du document de souscription formant les Conditions Particulières du Contrat et contenant le Recueil des Volontés.

#### 2. FUNECAP<sup>IDF</sup> :

FUNECAP<sup>IDF</sup> (appartenant au groupe d'infrastructures funéraires dont les enseignes Roc Eclerc, Pompes Funèbres Pascal Leclerc, Rebillon et le réseau d'agences France Obsèques font partie), est contractant du Souscripteur dans le cadre du Contrat. Par cet effet, FUNECAP<sup>IDF</sup> est, dans le cadre du service Volontés et dès lors que ce service est souscrit par le Souscripteur :

- le dépositaire des Volontés du Souscripteur, dans tous les cas ; à ce titre, FUNECAP<sup>IDF</sup> recueille les Volontés du Souscripteur, les gère tout au long de sa vie et les restitue au moment du décès du Souscripteur au Mandataire, à la Personne en charge des obsèques (dès lors que l'identité de celle-ci lui est communiquée) et au(x) éventuelle(s) personne(s) désignées à cet effet ; ses obligations à ce titre sont précisées au sein de l'article 5.2 ci-après ;
- dans tous les cas également, le conseil et le fournisseur d'assistance du Souscripteur et de la Personne en charge des obsèques (dont le rôle est décrit ci-après) ; FUNECAP<sup>IDF</sup> apporte toutes les informations et conseils que le Souscripteur et, au décès de ce dernier, la Personne en charge des obsèques, souhaitent obtenir dans le domaine de l'organisation des obsèques, des travaux de marbrerie, de la réglementation funéraire, de l'entretien de sépultures et de la prévoyance obsèques ; ses obligations à ce titre sont précisées au sein de l'article 5.3 ci-après ;
- le Mandataire si cela découle du Recueil des Volontés ; ses obligations à ce titre sont précisées dans l'article 4 ci-après.

#### 3. Le Mandataire :

Le Souscripteur désigne un Mandataire, au sens de l'article 3 de la Loi du 15 novembre 1887, pour veiller à la bonne exécution des volontés exprimées dans le document de recueil des volontés joint à la demande de souscription. Ce Mandataire pourra être soit l'opérateur funéraire qui réalisera les prestations (à savoir FUNECAP<sup>IDF</sup>), soit une société de son groupe, soit une personne physique nommément désignée.

#### 4. La Personne en charge des obsèques :

La Personne en charge des obsèques est celle qui, au décès du Souscripteur, sera chargée, notamment, de déterminer les prestations d'obsèques du Souscripteur et de signer le bon de commande. L'attention

du Souscripteur est attirée sur l'importance qu'il y a à avertir la personne pressentie pour devenir la Personne en charge des obsèques de l'existence du dépôt des Volontés auprès de FUNECAP <sup>IDF</sup>. Le Souscripteur est également encouragé à transmettre une copie du Recueil des Volontés à cette personne et à lui indiquer la nécessité d'avertir FUNECAP <sup>IDF</sup> à son décès.

## **ARTICLE 2 : Objet du service Volontés**

Le souscripteur dispose de plusieurs modalités de dépôt de ses volontés.

- 1.** Il lui est possible de renseigner ses volontés à travers l'interface en ligne mis à sa disposition. La signature électronique du formulaire fait office de validation des informations fournies. Au terme de ce processus, un format PDF de son formulaire sera généré et pourra être conservé. Afin d'accuser réception de ses volontés par le Service Recueil des Volontés, le souscripteur recevra par e-mail une copie au format PDF de son formulaire.
- 2.** Le souscripteur peut également opter pour une signature manuscrite de son formulaire préalablement renseigné sur l'interface en ligne. Pour ce faire, le souscripteur imprimera le formulaire généré au terme du processus, le signera et l'adressera par e-mail ou courrier postal au Service Recueil des Volontés. Afin d'accuser réception de ses volontés par le Service Recueil des Volontés, le souscripteur recevra par courrier une copie de son formulaire.
- 3.** Le souscripteur peut enfin choisir de renseigner ses volontés et de signer son formulaire par voie manuscrite. Après en avoir fait la demande sur l'interface en ligne, le souscripteur recevra un formulaire au format papier qu'il pourra renseigner et renvoyer signé au Service Recueil des volontés. Le souscripteur peut également télécharger le formulaire vierge afin d'accuser réception de ses volontés par le Service Recueil des Volontés, le souscripteur recevra par courrier une copie de son formulaire.

Les correspondances précitées sont à adresser au Service Recueil des Volontés soit à l'adresse e-mail « [service-volontes@funecap.com](mailto:service-volontes@funecap.com) » soit à l'adresse postale Funecap - Service de gestion des Volontés 17 rue de l'Arrivée - 75015 Paris.

Quel que soit le mode de dépôt des volontés du Souscripteur, FUNECAP IDF enverra par courrier des étiquettes et cartes d'identification comportant le numéro de téléphone du service d'assistance au décès.

Le Souscripteur confie à FUNECAP <sup>IDF</sup> les missions de :

- 1.** Conserver et gérer les Volontés du Souscripteur ;
- 2.** Communiquer à la Personne en charge des obsèques, dès qu'elle est avertie du décès du Souscripteur et de l'identité de la Personne en charge des obsèques :
  - les éventuelles conditions de financement en vue de l'organisation de ses obsèques si elles ont été communiquées par le souscripteur à la souscription, sans garantie aucune quant à la validité de ces informations, étant donné que FUNECAP <sup>IDF</sup> n'est pas partie prenante dans la vente et la gestion du Contrat Obsèques.
  - une copie du Recueil des Volontés signé par le Souscripteur.
- 3.** S'assurer, s'il a été désigné Mandataire et dûment averti du décès du Souscripteur, le jour venu et au regard de la commande passée par la Personne en charge des obsèques, de la conformité des obsèques du souscripteur avec ses Volontés et, en cas de non-respect des Volontés Essentielles, de saisir la juridiction compétente.
- 4.** Prévenir le Mandataire s'il n'a pas été désigné Mandataire, une fois dûment averti du décès du Souscripteur, dudit décès, de lui communiquer une copie du Recueil des Volontés et de lui rappeler l'existence et le contenu des Volontés Essentielles, ainsi que les obligations en découlant pour le Mandataire.
- 5.** Fournir au Souscripteur toutes les informations dont il pourra avoir besoin dans le domaine funéraire.

### **ARTICLE 3 : Modifications du mandat et des Volontés**

Le Souscripteur a la possibilité de modifier ou mettre fin à tout moment, gratuitement, tout ou partie des Volontés déposées, y compris le Mandataire. Toutes les modifications ou résiliation des Volontés doivent être notifiées par e-mail ou Lettre Recommandée avec Accusé de Réception au service Gestion des Volontés dont l'adresse est indiquée dans l'article 2 - « Objet du service Volontés », accompagnée d'un justificatif de l'identité du Souscripteur.

A réception de votre demande, le mandat initial est résilié et remplacé par le nouveau mandat.

### **ARTICLE 4 : Mise en œuvre et limites du mandat de gestion des volontés**

Au jour du décès du Souscripteur, FUNECAP <sup>IDF</sup> doit être averti dudit décès et de l'identité de la Personne en charge des obsèques par cette dernière ou, à défaut, par tout autre moyen.

S'il est Mandataire, FUNECAP <sup>IDF</sup> adresse alors aux personnes indiquées à cet effet dans le Recueil des Volontés ainsi qu'à la Personne en charge des obsèques une copie dudit Recueil. FUNECAP <sup>IDF</sup> assiste la Personne en charge des obsèques, sur demande de cette dernière, dans le choix d'une agence de pompes funèbres. FUNECAP <sup>IDF</sup> veille au respect des Volontés Essentielles énoncées dans le Recueil des Volontés (éventuellement modifié ultérieurement conformément à l'article 3 - « Modifications du mandat des Volontés » ci-dessus) par l'opérateur funéraire ou la Personne en charge des obsèques, sur le fondement de la commande passée entre ladite agence et la Personne en charge des obsèques. Le Souscripteur mandate dès lors, par la présente, FUNECAP <sup>IDF</sup> pour se faire communiquer ledit bon de commande. En cas de modification par la réglementation ou la loi, d'évolution des rites ou des usages, FUNECAP <sup>IDF</sup> s'assurera de la pertinence des modifications en lien avec le Souscripteur, si ces modifications interviennent avant le décès de ce dernier, ou en lien avec la Personne en charge des Obsèques, dans le cas contraire. Dans le cas où les Volontés ne pourraient être respectées, notamment par manque d'informations données au mandataire, comme une sépulture inaccessible par exemple, la meilleure solution devra être prise et validée avec la Personne en charge des obsèques.

La responsabilité de FUNECAP <sup>IDF</sup> ne pourra être engagée dans l'hypothèse où il ne serait pas mis en mesure d'exécuter ses obligations (notamment dans l'hypothèse où il n'aurait pas été averti ou aurait été averti trop tard du décès du Souscripteur, de l'identité et des coordonnées de la Personne en charge des obsèques ou il n'aurait pas été mis en mesure de prendre contact avec l'agence en charge des obsèques). Il est rappelé que FUNECAP <sup>IDF</sup> ne sera en mesure d'effectuer ces prestations que si elle est informée du décès du souscripteur et de l'opérateur funéraire en charge des prestations d'obsèques.

En cas de contestation des Volontés du Souscripteur, la personne potentiellement détentrice d'un mandat concurrent à celui déposé auprès de FUNECAP <sup>IDF</sup> devra saisir la juridiction compétente pour éventuellement faire modifier les dispositions funéraires.

### **ARTICLE 5 : Mise en oeuvre des prestations de Funecap en ses qualités de dépositaire des Volontés et de fournisseur de conseil et d'assistance**

1. Informations funéraires : dès la souscription au Contrat enregistrée par ses services, FUNECAP <sup>IDF</sup> se met à disposition du Souscripteur pour lui communiquer par téléphone toutes les informations générales dont il aura besoin en matière funéraire. En composant le 09 79 99 03 75 (service gratuit, prix d'un appel local), le Souscripteur sera assisté pour obtenir des renseignements concernant le déroulement d'obsèques, la réglementation funéraire, la prévoyance obsèques, les travaux de marbrerie notamment. Ces informations générales seront données à titre indicatif et ne pourront remplacer une étude personnalisée qui prendra en compte la situation détaillée du Souscripteur. En cas de besoin, FUNECAP <sup>IDF</sup> pourra mettre en relation le Souscripteur avec l'une de ses agences locales qui étudiera les spécificités éventuelles de la demande.

2. Au moment du décès du Souscripteur, FUNECAP <sup>IDF</sup>, dès lors qu'elle est dûment informée du dit décès, informe la Personne en charge des obsèques de l'existence du mandat de gestion des Volontés et lui transmet une copie du Recueil des Volontés. S'il est Mandataire, FUNECAP <sup>IDF</sup> remplit ses obligations à ce titre conformément à l'article 4 ci-avant. S'il n'est pas Mandataire, il prévient le Mandataire désigné si celui-ci est porté à sa connaissance et lui adresse le Recueil des Volontés. Il lui rappelle en outre les obligations liées à ce rôle. La responsabilité de FUNECAP IDF ne pourra être engagée dans l'hypothèse où il ne serait pas mis en mesure d'exécuter ses obligations (notamment dans l'hypothèse où elle ne serait pas avertie ou serait avertie trop tard du décès du Souscripteur).

3. La Personne en charge des obsèques bénéficie en outre en composant le 09 79 99 03 75 (appel non surtaxé), du service gratuit d'accompagnement FUNECAP qui comprend :

- L'accès à la plateforme d'information et d'assistance funéraire qui accompagne les proches sur les premières démarches à effectuer et leur explique le parcours funéraire ; ainsi que la géolocalisation des agences du groupe Funecap (dont les enseignes Roc Eclerc, Pompes Funèbre Pascal Leclerc, Rebillon et le réseau d'agences France Obsèques font partie) situées à proximité du lieu de décès et la fourniture, si la famille en fait la demande, de devis d'opérateurs funéraires du groupe Funecap ;

- L'accès à la un espace en ligne dit «Hommage» dans lequel se trouvent :

- o la possibilité à l'entourage du défunt de lui rendre hommage de différentes manières (stockage de photographies, guidage Google Maps, bougie virtuelle etc.).

- o la publication d'un avis de décès numérique personnalisé. Cette publication permet une diffusion nationale et pourra être partagée par les proches par courriel, SMS et réseaux sociaux ;

- o un outil d'édition de courriers en autonomie dit «guide des démarches». Il s'agit d'un service offrant aux proches une assistance et des modèles de courriers afin d'effectuer l'ensemble des démarches impliquées par un décès.

- D'autre part, dans le cadre du partenariat avec Malakoff Humanis, FUNECAP propose à l'ensemble des assurés et leurs familles qui organiseront des obsèques dans une agence du réseau FUNECAP (Roc Eclerc, Pompes Funèbres Pascal Leclerc, Rebillon et le réseau France Obsèques), de bénéficier gratuitement de l'un des 3 services suivants :

- o Serenicare Formalités : Un expert conseil accompagne la famille dans les démarches et réalise pour elle l'ensemble des courriers.

Ce service propose :

- Un rendez-vous téléphonique pour identifier l'ensemble des démarches et courriers (d'environ une heure)

- Des informations sur les droits

- Des courriers personnalisés disponibles en 48h, prêts à être signés et expédiés

- Une assistance par un(e) conseiller(e) dédié pendant 6 mois après la réalisation des courriers

- o Cérémonie Hommage : L'organisation d'une cérémonie hommage personnalisée dédié au souvenir de l'être cher, nourri d'une sélection de lectures de textes, de musiques, d'images et de témoignages.

- o Une enveloppe de 300€ pour l'achat d'articles funéraires (plaques funéraires, fleurs artificielles ou naturelles).

## ARTICLE 6 : Résiliation

### 1. Modalités du droit de résiliation

Le Souscripteur a la possibilité de résilier à tout moment le Contrat, en adressant un e-mail ou une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception au Service de Recueil des Volontés dont les coordonnées sont indiquées à l'Article 2 des présentes conditions générales.

Cette résiliation n'est soumise à aucune condition et relève de la complète liberté du Souscripteur. Le Souscripteur peut recopier le modèle de formulaire de résiliation ci-dessous ou employer toute autre formulation mettant fin sans ambiguïté au contrat.

Le Souscripteur doit justifier de son identité en joignant une copie d'une pièce d'identité à sa demande de résiliation»

#### Formulaire de résiliation :

**À l'attention de FUNECAP<sup>IDF</sup> Service Recueil des Volontés - 17 rue de l'Arrivée CS10305 - 75725 Paris Cedex 15 - service-volontes@funecap.com :**

**Je vous notifie par la présente ma résiliation du contrat de gestion des Volontés :**

Conclu le :

Mon nom :

Mon adresse :

Signature (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

## ARTICLE 7 : Force majeure

FUNECAP<sup>IDF</sup> ne pourra être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

## ARTICLE 8 : Médiation de la consommation

En cas de désaccord avec la réponse apportée par le professionnel à une réclamation, le clientconsommateur, ici l'adhérent et ou assuré au Contrat, peut, dans les conditions prévues aux articles L612-1 et suivants du Code de la Consommation, saisir, par voie postale ou par courriel, le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires,

- en écrivant à l'adresse suivante :

Le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires, 14 rue des Fossés Saint Marcel - 75 005 PARIS

- ou en consultant le site internet du médiateur de la Consommation des Professions Funéraires et en utilisant le formulaire en ligne prévu à cet effet : <https://mediateurconso-servicesfuneraires.fr>

## ARTICLE 9 : Données personnelles

### 1. Responsable du traitement

Le responsable du traitement est la société FUNECAP HOLDING, SAS au capital de 129.097.641 € immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 524 716 610, ayant son siège 17 rue de l'Arrivée - 75015 Paris.

La société FUNECAP HOLDING est représentée, dans le cadre du traitement, par ses directeurs généraux, Messieurs Olivier SERIN et Luc BEHRA. Le responsable du traitement peut être contacté :

- par courrier :  
FUNECAP - prévoyance - données personnelles - 17 rue de l'Arrivée - 75015 PARIS
- par téléphone : 01 44 95 05 05
- par courriel : donnees-personnelles@funecap.com

## 2. Finalités du traitement

L'Entreprise recueille les données du Souscripteur aux fins, en premier lieu, d'exercer les prestations objet du Contrat ainsi que pour proposer au Souscripteur des services complémentaires au Contrat. À cette fin, les données fournies par le Souscripteur sont susceptibles d'être communiquées aux employés de l'Entreprise, aux filiales du groupe FUNECAP et aux prestataires et sous-traitants de l'Entreprise, dans la limite de ce qui est nécessaire à l'exécution des finalités précitées.

À l'issue de l'exécution du contrat, les coordonnées communiquées par le Souscripteur pourront être utilisées par l'Entreprise et les sociétés du groupe FUNECAP afin d'adresser des offres complémentaires au service de gestion des Volontés. La personne concernée pourra, à tout moment, s'opposer à une telle utilisation de ses coordonnées conformément au point f ci-dessous.

## 3. Catégories de données concernées

Les données recueillies par l'Entreprise, via l'Assureur, sont l'ensemble des données nécessaires à l'exécution des prestations objet du Contrat : données relatives à l'identité du Souscripteur, à la personne en charge de l'organisation des obsèques, données relatives à l'organisation des obsèques ainsi que les données relatives au proche mandaté pour le respect des volontés.

## 4. Durée de conservation

Les données sont conservées pendant une durée maximum de 3 ans après l'exécution des prestations. Toutefois, en cas de contrat conclu électroniquement, le contrat est archivé par l'Entreprise pendant une durée de 10 ans après l'exécution des prestations, conformément aux dispositions de l'article L.213-1 du code de la consommation.

## 5. Droit d'accès, de rectification et d'effacement - droit d'opposition - droit à la portabilité

Conformément aux dispositions en vigueur, le Souscripteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

Il dispose également d'un droit à la migration et d'un droit d'opposition à l'emploi de ses données. L'exercice de ces droits, pour un motif légitime expressément prévu par la réglementation, s'effectue par courriel à l'adresse suivante : donnees-personnelles@funecap.com.

Le Souscripteur est en outre informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL, accessible à l'adresse <https://conso.bloctel.fr/>.

Il est en outre informé de son droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort, de manière générale ou particulière, dans les conditions définies à l'article 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Les directives générales peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Les directives particulières concernant le présent traitement doivent être enregistrées à l'adresse [donnees-personnelles@funecap.com](mailto:donnees-personnelles@funecap.com). La personne peut modifier ou révoquer ses directives à tout moment et peut désigner une personne chargée de leur exécution.

## 6. Réclamations

En cas de réclamations concernant le traitement de ses données à caractère personnel, le Souscripteur est invité à contacter l'Entreprise à l'adresse suivante : [donnees-personnelles@funecap.com](mailto:donnees-personnelles@funecap.com)

En cas d'insatisfaction du Souscripteur quant au traitement de ses données par l'Entreprise et notamment en cas de refus opposé par l'Entreprise à sa demande tendant à l'exercice de ses droits d'opposition, d'accès ou de rectification, le Souscripteur peut déposer une plainte auprès de la CNIL à tout moment et/ou saisir le procureur de la République dans un délai de trois ans (en cas de refus opposé à l'exercice du droit d'opposition) ou d'un an (en cas de refus opposé au droit d'accès) à compter de la date de notification de la décision de refus.